



PROVINCE DE QUÉBEC
SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS DU QUÉBEC
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SEPT-ÎLES

DESCRIPTION TECHNIQUE

TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES

AVANT-PROPOS

Dans la présente description technique, il est entendu que lorsque l'on suit un cours d'eau ou contourne un lac, on le fait toujours, à moins d'indication contraire, selon la limite externe de la rive, soit la ligne des hautes eaux naturelles.

De plus, les coordonnées en référence au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ) indiquées dans cette description technique sont issues du fuseau 4 de la projection Mercator Transverse Modifiée (MTM), à moins d'indication contraire.

Minute 36

Trois territoires situés sur l'Île d'Anticosti, dans une partie non divisée à l'arpentage primitif, dans la municipalité régionale de comté de Minganie dont les périmètres se décrivent comme suit :

TERRITOIRE « A »

PÉRIMÈTRE A1

Partant du point 1 situé à l'intersection de la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) avec le prolongement vers le nord-est de la rive gauche de la rivière Natiscotec, point dont les coordonnées approximatives sont 5 485 246 m N. et 238 051 m E.;

Minute 36

De là, dans des directions générales ouest, sud-ouest puis nord-ouest, suivre le prolongement vers l'ouest et la rive de ladite rivière en contournant les lacs rencontrés, de façon à les exclure, jusqu'au point 2, situé à l'extrémité ouest d'un lac sans nom, point dont les coordonnées approximatives sont 5 483 384 m N. et 217 998 m E.;

De là, vers le sud, suivre une droite jusqu'au point 3, situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti, point dont les coordonnées sont 5 481 571 m N. et 217 873 m E.;

De là, dans des directions générales ouest, nord-est, nord, sud-ouest, ouest, sud-est, ouest, sud puis sud-est, suivre la limite dudit parc de conservation jusqu'au point 4, situé sur la rive droite d'un ruisseau, point dont les coordonnées sont 5 469 454 m N. et 218 763 m E.;

De là, dans des directions générales sud-est puis sud-ouest, suivre une ligne brisée, dont les coordonnées des sommets sont :

- 5 5 468 988 m N. et 219 068 m E.,
- 6 5 468 340 m N. et 220 731 m E.,
- 7 5 467 608 m N. et 220 446 m E.,

ce dernier point est situé sur la rive droite d'un tributaire de la rivière Ferrée;

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la rive dudit tributaire puis la rive droite de la rivière Ferrée, de façon à les exclure, jusqu'au point 8 situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo), point dont les coordonnées sont 5 447 024 m N. et 216 151 m E.;

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point 9 situé sur la limite de la réserve écologique du Grand-Lac-Salé, point dont les coordonnées sont 5 463 395 m N. et 394 222 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-est, nord-ouest puis sud-est, suivre la limite de la réserve écologique du Grand-Lac-Salé, jusqu'au point 10, situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo), point

Minute 36

dont les coordonnées sont 5 467 435 m N. et 386 557 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'à la rive gauche du ruisseau de la Baleine, point dont les coordonnées approximatives sont :

11 5 506 809 m N. et 342 083 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord, suivre la rive dudit ruisseau, de façon à l'exclure, jusqu'à la rive droite d'un ruisseau intermittent, point dont les coordonnées approximatives sont :

12 5 510 344 m N. et 342 255 m E. (fuseau 5);

De là, vers le nord-est, suivre une droite jusqu'au point 13 situé sur le point le plus au nord du lac du Caribou, point dont les coordonnées approximatives sont 5 511 069 m N. et 346 386 m E. (fuseau 5);

De là, vers le nord-est, suivre une droite jusqu'au point 14, situé à la rencontre de la rive droite d'un tributaire de la rivière Sainte-Marie avec la limite sud-est de l'emprise d'un chemin passant à l'est du lac du Caribou et menant vers le lac aux Cailloux, point dont les coordonnées sont 5 511 589 m N. et 348 136 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-est, nord puis sud-est, suivre la limite d'emprise dudit chemin passant au sud du Grand lac Sainte-Marie, du lac Nelson et conduisant au lac aux Cailloux, de façon à l'exclure, jusqu'au point 15, point dont les coordonnées sont 5 514 855 m N. et 353 046 m E. (fuseau 5);

De là, vers l'est, suivre une droite jusqu'au point 16, situé sur la rive ouest du lac aux Cailloux, point dont les coordonnées sont 5 514 848 m N. et 353 107 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales sud-est puis sud-ouest, suivre la rive dudit lac, de façon à l'exclure puis la rive gauche de la rivière aux Cailloux, de façon à l'inclure, jusqu'à la rive gauche de l'un de ses tributaires, point dont les coordonnées approximatives sont :

17 5 505 459 m N. et 352 249 m E. (fuseau 5);

Minute 36

De là, vers le sud-est, suivre une droite jusqu'au point 18, situé à la rencontre de la rive droite de la rivière à la Loutre avec la rive droite d'un de ses tributaires, en contournant le lac rencontré de façon à l'inclure, point dont les coordonnées sont 5 502 861 m N. et 357 905 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales est puis nord-est, suivre la rive de la rivière à la Loutre, de façon à l'inclure, jusqu'au point 19 situé à sa rencontre avec la limite nord de l'emprise de la route Henri-Menier (communément appelée la Transanticostienne), point dont les coordonnées approximatives sont 5 518 136 m N. et 364 325 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales sud-est, nord-est puis sud-est, suivre la limite de l'emprise de ladite route, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche de la rivière à l'Huile, point dont les coordonnées approximatives sont :

20 5 518 611 m N. et 371 595 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-est, suivre la rive de ladite rivière et son prolongement vers le nord, de façon à l'inclure, jusqu'à la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier), point dont les coordonnées approximatives sont :

21 5 523 107 m N. et 372 881 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-est, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point 22, situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti, point dont les coordonnées sont 5 504 065 m N. et 212 735 m E.;

De là, dans des directions générales sud-ouest, ouest, sud-est puis nord-est, suivre la limite dudit parc de conservation jusqu'au point 23, situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier), point dont les coordonnées sont 5 503 257 m N. et 213 349 m E.;

De là, dans des directions générales est puis sud-est, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point 24, situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti, point dont les coordonnées sont 5 498 646 m N. et 223 311 m E.;

Minute 36

De là, dans des directions générales sud-ouest, sud, nord-est, sud-est puis est suivre la limite du parc de conservation d'Anticosti jusqu'au point de départ.

Superficie : 3 772,2 km²

A ÉTÉ AJOUTÉE AU TERRITOIRE A1 :

Dans le secteur du lac Wilcox, l'assiette du chemin reliant le sud dudit lac à l'est de l'étang Fortin et traversant le parc de conservation d'Anticosti, sur une largeur d'emprise de 20 m.

ONT ÉTÉ DISTRAITS DU TERRITOIRE A1 :**PARTIE DU PARC DE CONSERVATION D'ANTICOSTI — SECTEUR DE LA RIVIÈRE CHICOTTE**

Partant d'un point situé à la rencontre de la limite nord de l'emprise d'un chemin forestier avec la limite ouest d'un second chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 472 684 m N. et 197 897 m E.;

De là, dans une direction générale nord, suivre la limite ouest de l'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 474 460 m N. et 197 604 m E.;

De là, vers l'ouest, suivre la limite de l'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-ouest de l'emprise d'un chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 474 461 m N. et 197 193 m E.;

De là, dans des directions générales nord-ouest, sud-ouest, nord-ouest puis sud-ouest, suivre la limite de l'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-est de l'emprise d'un chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 476 435 m N. et 405 641 m E. (fuseau 5);

Minute 36

De là dans des directions générales sud-ouest puis sud-est, suivre la limite de l'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 470 511 m N. et 407 563 m E. (fuseau 5);

De là, vers le nord-est, suivre la limite de l'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'au point dont les coordonnées sont 5 470 545 m N. et 407 639 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales sud-est puis nord-est, suivre une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont :

5 468 929 m N. et 409 816 m E. (fuseau 5),
 5 467 481 m N. et 411 261 m E. (fuseau 5),
 5 468 352 m N. et 412 535 m E. (fuseau 5),
 5 470 103 m N. et 413 201 m E. (fuseau 5),
 5 470 689 m N. et 413 570 m E. (fuseau 5),

ce dernier point est situé sur la rive droite d'un ruisseau intermittent;

De là, dans une direction générale nord-est, suivre la rive dudit ruisseau intermittent, de façon à l'exclure, jusqu'au point dont les coordonnées sont 5 472 593 m N. et 197 153 m E.;

De là, vers l'est, suivre une droite jusqu'au point dont les coordonnées sont 5 472 473 m N. et 197 691 m E., ce point est situé sur la limite ouest de l'emprise d'un chemin forestier;

De là, dans des directions générales nord puis nord-est, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'au point de départ.

PARTIE DU PARC DE CONSERVATION D'ANTICOSTI — SECTEUR DE LA CAVERNE À LA PATATE

Partant d'un point situé à la rencontre de la limite nord-est de l'emprise du chemin forestier avec la limite sud-est de l'emprise d'un second chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 503 486 m N. et 200 660 m E.;

Minute 36

De là, dans des directions générales nord-ouest puis sud-ouest, suivre la limite sud-est de l'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'au point dont les coordonnées sont 5 503 454 m N. et 200 306 m E.;

De là, dans des directions générales nord-ouest, sud, est puis nord-est, suivre une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont :

5 504 048 m N. et 199 134 m E.,
5 503 107 m N. et 198 900 m E.,
5 501 899 m N. et 199 128 m E.,
5 501 827 m N. et 199 307 m E.,
5 501 948 m N. et 200 244 m E.,
5 502 916 m N. et 201 534 m E.,

ce dernier point est situé sur la rive gauche d'un ruisseau intermittent;

De là, vers le nord-ouest, suivre la rive dudit ruisseau intermittent, de façon à l'exclure, jusqu'à la rive droite d'une rivière, point dont les coordonnées approximatives sont 5 503 424 m N. et 201 187 m E.;

De là, vers le sud-ouest, suivre la rive de ladite rivière, de façon à l'exclure, jusqu'au point dont les coordonnées sont 5 503 303 m N. et 201 043 m E.;

De là, vers le nord-ouest, suivre une droite jusqu'au point de départ.

PÉRIMÈTRE A2

Partant du point 25 situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo), point dont les coordonnées sont 5 437 281 m N. et 267 652 m E.;

De là, vers le nord-ouest, suivre une droite jusqu'au point 26 situé sur la rive gauche de l'émissaire du lac Orient, point dont les coordonnées sont 5 437 410 m N. et 267 467 m E.;

De là, dans des directions générales nord-est puis nord, suivre la rive dudit émissaire puis la rive droite de la Petite rivière de la Loure, de façon à les inclure, jusqu'au point 27, point dont les coordonnées sont 5 450 194 m N. et 269 213 m E.;

Minute 36

De là, vers le nord-ouest, suivre une droite jusqu'au point 28 situé sur la pointe sud du lac du Renard, point dont les coordonnées approximatives sont 5 450 894 m N. et 267 953 m E.;

De là, dans des directions générales nord puis nord-est, suivre la rive dudit lac, de façon à l'inclure, et la rive droite de la rivière du Renard, de façon à l'exclure, jusqu'au point 29 situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (Baie du Renard), point dont les coordonnées sont 5 460 637 m N. et 280 179 m E.;

De là, dans une direction générale sud-est, suivre cette ligne des basses marées ordinaires, jusqu'au point 30 situé sur le prolongement de la rive gauche d'un ruisseau sans nom (Cap aux Goélands) et sur la limite de la réserve écologique de la Pointe-Heath, point dont les coordonnées sont 5 448 518 m N. et 289 384 m E.;

De là, dans des directions générales ouest, sud, sud-est, sud-ouest puis sud-est, suivre la limite de la réserve écologique de la Pointe-Heath, jusqu'au point 31 situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier), point dont les coordonnées sont 5 442 709 m N. et 291 562 m E.;

De là, dans des directions générales sud-ouest, sud-est puis sud-ouest, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point 32, point dont les coordonnées sont 5 438 374 m N. et 289 786 m E.;

De là, dans des directions générales nord-est, nord-ouest, nord, ouest puis sud, suivre la limite de la réserve écologique de la Pointe-Heath jusqu'au point 33, situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (Baie Cybèle), point dont les coordonnées sont 5 438 811 m N. et 284 978 m E.;

De là, dans une direction générale ouest, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point de départ.

Superficie: 410,8 km²

Minute 36

TERRITOIRE « B »**PÉRIMÈTRE B1**

Partant du point 34, situé à la rencontre de la limite nord-est de l'emprise d'un chemin forestier avec la limite sud-est de l'emprise du chemin conduisant à la rivière à la Loutre, point dont les coordonnées sont 5 503 121 m N. et 362 759 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-est puis nord, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont :

35 5 514 725 m N. et 366 892 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-est, suivre la limite d'emprise dudit chemin forestier, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-ouest de l'emprise d'un second chemin forestier, point dont coordonnées approximatives sont :

36 5 514 899 m N. et 367 366 m E. (fuseau 5)

De là, dans des directions générales sud-est, sud-ouest puis nord-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin forestier, de façon à l'exclure, en passant à l'ouest du lac Menier et de l'étang Felice, et au nord-ouest de l'étang aux Goélands jusqu'au point de départ.

Superficie: 39,7 km²

PÉRIMÈTRE B2

Partant du point 37, situé à l'intersection de la limite sud de l'emprise d'un chemin forestier avec la limite est de l'emprise d'un second chemin forestier, point dont les coordonnées approximatives sont 5 507 436 m N. et 381 655 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-est, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise de la route Henri-Menier (communément appelée Transanticostienne), point dont les coordonnées approximatives sont :

38 5 515 449 m N. et 382 781 m E. (fuseau 5);

...10

Minute 36

De là, dans des directions générales sud-est puis nord-est, suivre la limite de l'emprise de ladite route, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la rive droite de la rivière Mac Donald, point dont les coordonnées approximatives sont :

39 5 514 254 m N. et 408 365 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales sud-ouest, sud-est puis sud-ouest, suivre la rive de ladite rivière, en contournant les lacs rencontrés de façon à les inclure, jusqu'à la rive sud-est du lac Marc, point dont les coordonnées approximatives sont :

40 5 506 207 m N. et 400 727 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la rive dudit lac, de façon à l'inclure, jusqu'à la rive droite d'un tributaire du lac Marc, point dont les coordonnées approximatives sont :

41 5 505 933 m N. et 400 029 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la rive dudit tributaire, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

42 5 505 687 m N. et 399 930 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales ouest puis nord-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la rive droite de la rivière Mac Donald Ouest; point dont les coordonnées approximatives sont :

43 5 507 192 m N. et 399 058 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la rive de ladite rivière, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite ouest de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

44 5 504 897 m N. et 396 592 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-ouest puis nord-est, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

45 5 508 251 m N. et 396 894 m E. (fuseau 5);

Minute 36

De là, dans une direction générale ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-est de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

46 5 508 121 m N. et 395 746 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-ouest de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

47 5 505 730 m N. et 387 344 m E. (fuseau 5)

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-est de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

48 5 507 101 m N. et 386 564 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-ouest de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

49 5 505 771 m N. et 385 736 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'inclure, jusqu'au point de départ.

Superficie: 144,7 km²

PÉRIMÈTRE B3

Partant du point 50, situé sur la limite est de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées sont 5 497 654 m N. et 398 258 m E. (fuseau 5);

De là, vers l'est, suivre une droite jusqu'au point 51, situé sur la rive ouest du lac Lapointe en contournant les lacs rencontrés, de façon à les inclure, point dont les coordonnées sont 5 497 849 m N. et 201 568 m E.;

Minute 36

De là, dans des directions générales nord-est, sud-est puis nord-est, suivre la rive dudit lac, de façon à l'inclure, puis la rive droite d'un tributaire de la rivière Observation et son prolongement vers le nord-est, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la rive droite de la rivière Observation, point dont les coordonnées approximatives sont :

52 5 498 212 m N. et 205 594 m E.;

De là, dans des directions générales nord-ouest puis est, suivre la rive de ladite rivière, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite est de l'emprise de la route Henri-Menier (communément appelée Transanticostienne), point dont les coordonnées approximatives sont :

53 5 498 272 m N. et 205 635 m E.,

ce point est situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti;

De là, dans une direction générale est, suivre la limite d'emprise de ladite route, de façon à l'inclure, jusqu'à sa rencontre avec la rive gauche du ruisseau Gaudry, point dont les coordonnées approximatives sont :

54 5 496 286 m N. et 218 664 m E.;

De là, vers le sud-ouest, suivre la rive dudit ruisseau, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite sud-est de l'emprise de la route Henri-Menier (communément appelée Transanticostienne), point dont les coordonnées sont 5 496 266 m N. et 218 661 m E.,
ce point est situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti;

De là, dans des directions générales sud-ouest, nord-ouest, ouest, sud-est puis nord-ouest, suivre la limite dudit parc de conservation, jusqu'au point 55, situé sur la rive droite de la rivière Jupiter, point dont les coordonnées sont 5 484 598 m N. et 412 830 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre la rive de ladite rivière, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec la limite est de l'emprise d'un chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

56 5 486 606 m N. et 402 847 m E. (fuseau 5);

Minute 36

De là, vers le nord, suivre la limite d'emprise dudit chemin, de façon à l'exclure, jusqu'à sa rencontre avec le prolongement vers l'est de la limite nord d'un second chemin, point dont les coordonnées approximatives sont :

57 5 486 655 m N. et 402 853 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-ouest, nord puis nord-ouest, suivre la limite d'emprise dudit chemin passant à l'ouest du lac du Rat Musqué, de façon à l'exclure, jusqu'au point de départ.

Superficie: 303,2 km²

A ÉTÉ AJOUTÉE AU TERRITOIRE B3 :

Dans le secteur du lac Wilcox, l'assiette du chemin reliant le sud dudit lac à l'est de l'étang Fortin et traversant le parc de conservation d'Anticosti, sur une largeur d'emprise de 20 m.

PÉRIMÈTRE B4

Partant du point 1 situé à l'intersection de la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) avec le prolongement vers le nord-est de la rive gauche de la rivière Natiscotec, point dont les coordonnées approximatives sont 5 485 246 m N. et 238 051 m E.;

De là, dans une direction générale ouest, suivre le prolongement et la rive de ladite rivière, de façon à l'exclure, jusqu'au point 58, point dont les coordonnées sont 5 484 118 m N. et 232 202 m E.;

De là, dans une direction générale nord, suivre une droite en contournant vers l'est les marécages rencontrés, de façon à l'exclure, jusqu'au point 59, situé sur la rive droite de la rivière de l'Ours, point dont les coordonnées sont 5 487 513 m N. et 232 258 m E.;

De là, dans une direction générale nord-est, suivre la rive de ladite rivière, de façon à l'exclure, jusqu'au point 60 situé sur la limite du parc de conservation d'Anticosti, point dont les coordonnées sont 5 488 346 m N. et 234 382 m E.;

Minute 36

De là, dans des directions générales sud-est puis est, suivre la limite dudit parc de conservation jusqu'au point de départ.

Superficie: 12,9 km²

PÉRIMÈTRE B5

Partant du point 61, situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo), point dont les coordonnées sont 5 468 451 m N. et 384 426 m E. (fuseau 5);

De là, dans des directions générales nord-est, nord-ouest, nord-est, est, sud-est, sud-ouest, sud-est puis sud, suivre une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont :

62	5 469 168 m N. et 384 693 m E. (fuseau 5),
63	5 469 933 m N. et 385 453 m E. (fuseau 5),
64	5 470 530 m N. et 385 291 m E. (fuseau 5),
65	5 470 839 m N. et 384 459 m E. (fuseau 5),
66	5 471 358 m N. et 384 123 m E. (fuseau 5),
67	5 472 153 m N. et 383 858 m E. (fuseau 5),
68	5 473 759 m N. et 384 126 m E. (fuseau 5),
69	5 474 278 m N. et 385 066 m E. (fuseau 5),
70	5 475 181 m N. et 386 499 m E. (fuseau 5),
71	5 476 125 m N. et 387 406 m E. (fuseau 5),
72	5 477 649 m N. et 388 551 m E. (fuseau 5),
73	5 479 256 m N. et 388 894 m E. (fuseau 5),
74	5 480 205 m N. et 388 801 m E. (fuseau 5),
75	5 480 224 m N. et 389 750 m E. (fuseau 5),
76	5 479 032 m N. et 390 199 m E. (fuseau 5),
77	5 479 027 m N. et 389 924 m E. (fuseau 5),
78	5 477 293 m N. et 389 484 m E. (fuseau 5),
79	5 475 493 m N. et 388 294 m E. (fuseau 5),
80	5 474 522 m N. et 387 313 m E. (fuseau 5),
81	5 473 309 m N. et 385 386 m E. (fuseau 5),
82	5 472 623 m N. et 384 899 m E. (fuseau 5),
83	5 471 777 m N. et 385 115 m E. (fuseau 5),
84	5 471 392 m N. et 385 899 m E. (fuseau 5),
85	5 470 429 m N. et 386 519 m E. (fuseau 5),
86	5 469 576 m N. et 386 386 m E. (fuseau 5),
87	5 469 035 m N. et 386 051 m E. (fuseau 5),

ce dernier point est situé sur la limite de la réserve écologique du Grand-Lac-Salé;

De là, dans des directions générales ouest puis sud-est, suivre la limite de ladite réserve écologique jusqu'au point 88, point dont les coordonnées sont 5 468 541 m N. et 385 826 m E. (fuseau 5);

Minute 36

De là, vers le sud-ouest, suivre une droite jusqu'au point 89, situé sur la ligne des basses marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo), point dont les coordonnées sont 5 467 997 m N. et 385 378 m E. (fuseau 5);

De là, dans une direction générale nord-ouest, suivre cette ligne des basses marées ordinaires jusqu'au point de départ.

Superficie: 15,8 km²

PÉRIMÈTRE B6

Partant du point 90, situé sur la rive gauche d'un tributaire à la rivière du Renard, point dont les coordonnées sont 5 459 940 m N. et 274 271 m E.;

De là, dans une direction générale sud-ouest, suivre la rive dudit tributaire, de façon à l'exclure, jusqu'au point 91, point dont les coordonnées sont 5 452 847 m N. et 271 609 m E.;

De là, dans des directions générales sud, ouest puis nord-ouest suivre une ligne brisée dont les coordonnées des sommets sont :

92	5 450 433 m N. et 271 561 m E.,
93	5 450 487 m N. et 268 685 m E.,
28	5 450 894 m N. et 267 953 m E.,

ce dernier point est situé à l'extrémité sud du lac du Renard;

De là, dans des directions générales nord, nord-est puis est, suivre la rive dudit lac, de façon à l'inclure, puis la rive droite de la rivière du Renard, de façon à l'exclure, jusqu'au point de départ.

Superficie: 33,8 km²

TERRITOIRE « C »**PÉRIMÈTRE C1 — RIVIÈRE SAINTE-MARIE**

Étant une partie de la rivière Sainte-Marie, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 94, point dont les

Minute 36

coordonnées sont 5 504 134 m N. et 346 658 m E. (fuseau 5) et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 95, point dont les coordonnées sont 5 511 474 m N. et 349 114 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Sainte-Marie sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,20 km²

Longueur: 11,3 km

PÉRIMÈTRE C2 — RIVIÈRE AUX CAILLOUX

Étant une partie de la rivière aux Cailloux, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 96, point dont les coordonnées sont 5 501 430 m N. et 350 416 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 97, point dont les coordonnées sont 5 506 453 m N. et 352 274 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière aux Cailloux sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,13 km²

Longueur: 8,9 km

PÉRIMÈTRE C3 — RIVIÈRE À LA LOUTRE

Étant une partie de la rivière à la Loutre, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 98, point dont les coordonnées sont 5 497 957 m N. et 355 353 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 99, point dont les coordonnées sont 5 513 144 m N. et 363 532 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à la Loutre sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,42 km²

Longueur: 24,3 km

Minute 36**PÉRIMÈTRE C4 — RIVIÈRE JUPITER**

Étant une partie de la rivière Jupiter, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (déroit d'Honguedo) passant par le point 100, point dont les coordonnées sont 5 482 482 m N. et 369 148 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par la limite du parc de conservation d'Anticosti et passant par le point 101, point dont les coordonnées sont 5 484 575 m N. et 412 818 m E. (fuseau 5), ainsi que 3 tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Jupiter et limitée dans leur partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant respectivement par les points suivants :

- 102 5 480 715 m N. et 378 203 m E. (fuseau 5),
- 103 5 495 859 m N. et 373 514 m E. (fuseau 5),
- 104 5 487 817 m N. et 407 986 m E. (fuseau 5),

ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Jupiter sur une distance de 100 m.

Superficie: 7,28 km²

Longueur: 90,0 km

PÉRIMÈTRE C5 — RIVIÈRE GALIOTE

Étant une partie de la rivière Galiote, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (déroit d'Honguedo) et passant par le point 105, point dont les coordonnées sont 5 460 746 m N. et 397 568 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 106, point dont les coordonnées sont 5 470 170 m N. et 395 278 m E. (fuseau 5), ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière Galiote et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 107, point dont les coordonnées sont 5 469 841 m N. et 395 056 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Galiote sur une distance de 100 m.

Superficie: 1,05 km²

Longueur: 13,5 km

Minute 36**PÉRIMÈTRE C6 — RIVIÈRE CHICOTTE**

Étant une partie de la rivière Chicotte, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 108, point dont les coordonnées sont 5 455 022 m N. et 410 506 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par la limite du parc de conservation d'Anticosti passant par le point 109, point dont les coordonnées sont 5 467 901 m N. et 411 874 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière Chicotte sur une distance de 100 m.

Superficie: 1,45 km²

Longueur: 15,0 km

PÉRIMÈTRE C7 — RIVIÈRE AUX PLATS

Étant une partie de la rivière aux Plats, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 110, point dont les coordonnées sont 5 453 939 m N. et 413 358 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 111, point dont les coordonnées sont 5 464 232 m N. et 198 393 m E., ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière aux Plats et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 112, point dont les coordonnées sont 5 464 334 m N. et 198 667 m E., ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière aux Plats sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,89 km²

Longueur: 13,0 km

PÉRIMÈTRE C8 — RIVIÈRE DU PAVILLON

Étant une partie de la rivière du Pavillon, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 113, point dont les coordonnées sont 5 451 121 m N. et 202 074 m E., et limitée

Minute 36

dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 114, point dont les coordonnées sont 5 457 033 m N. et 205 869 m E., ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière du Pavillon et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 115, point dont les coordonnées sont 5 458 104 m N. et 206 153 m E., ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière du Pavillon sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,80 km²

Longueur: 9,3 km

PÉRIMÈTRE C9 — RUISSEAU MARTIN

Étant une partie du ruisseau Martin, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 116, point dont les coordonnées sont 5 448 269 m N. et 210 482 m E., et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 117, point dont les coordonnées sont 5 461 309 m N. et 211 085 m E., ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans le ruisseau Martin sur une distance de 100 m.

Superficie: 1,69 km²

Longueur: 15,9 km

PÉRIMÈTRE C10 — RIVIÈRE À LA PATATE

Étant une partie de la rivière à la Patate, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) et passant par le point 118, point dont les coordonnées sont 5 508 655 m N. et 202 146 m E., et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 119, point dont les coordonnées sont 5 503 849 m N. et 412 086 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à la Patate sur une distance de 100 m.

Minute 36Superficie: 0,59 km²

Longueur: 13,5 km

PÉRIMÈTRE C11 — RIVIÈRES MAC DONALD ET MAC DONALD OUEST

Étant une partie de la rivière Mac Donald puis une partie de la rivière Mac Donald Ouest, limitée en partie aval dans la rivière Mac Donald par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) et passant par le point 120, point dont les coordonnées sont 5 514 371 m N. et 408 509 m E. (fuseau 5), et limitée en partie amont par une droite perpendiculaire aux rives de la rivière Mac Donald Ouest et passant par le point 121, point dont les coordonnées sont 5 507 629 m N. et 399 505 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les tributaires à partir de leur embouchure dans lesdites parties des rivières Mac Donald et Mac Donald Ouest sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,31 km²

Longueur: 16,2 km

PÉRIMÈTRE C12 — RIVIÈRE À L'HUILE

Étant une partie de la rivière à l'huile, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit de Jacques-Cartier) et passant par le point 122, point dont les coordonnées sont 5 523 106 m N. et 372 906 m E. (fuseau 5), et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 123, point dont les coordonnées sont 5 514 712 m N. et 371 800 m E. (fuseau 5), ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la rivière à l'huile et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 124, point dont les coordonnées sont 5 515 676 m N. et 372 569 m E. (fuseau 5), ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la rivière à l'huile sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,30 km²

Longueur: 11,0 km

Minute 36

PÉRIMÈTRE C13 — PETITE RIVIÈRE DE LA LOUTRE

Étant une partie de la Petite Rivière de la Loutre, limitée dans sa partie aval par une droite située dans le prolongement de la ligne des hautes marées ordinaires du golfe du Saint-Laurent (détroit d'Honguedo) et passant par le point 125, point dont les coordonnées sont 5 437 608 m N. et 268 750 m E., et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 126, point dont les coordonnées sont 5 445 463 m N. et 269 501 m E., ainsi qu'un tributaire à partir de son embouchure dans la Petite Rivière de la Loutre et limitée dans sa partie amont par une droite perpendiculaire aux rives et passant par le point 127, point dont les coordonnées sont 5 441 415 m N. et 270 920 m E., ainsi que tous les autres tributaires à partir de leur embouchure dans la Petite Rivière de la Loutre sur une distance de 100 m.

Superficie: 0,37 km²

Longueur: 11,7 km

Les coordonnées mentionnées ci-dessus sont exprimées en mètres et ont été relevées graphiquement dans les fichiers numériques de la base de données topographiques du Québec (BDTQ) à l'échelle 1:20 000 produits par le ministère des Ressources naturelles du Québec auxquels a été ajouté le réseau des chemins forestiers relevés par le Secteur Forêts du même ministère. Ces coordonnées sont en référence au système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), projection Mercator Transverse Modifiée, fuseaux 4 et 5, NAD 83.

Les mesures mentionnées dans la présente description technique sont exprimées en unités du système international (SI).

Le tout tel que montré sur les deux plans aux échelles 1:400 000 portant le numéro P-36-1 et 1:150 000 portant le numéro P-36-2 annexés à la présente.

Pour des exigences cartographiques, le plan portant le numéro P-36-1 a été conçu entièrement dans le fuseau 4 de la projection Mercator Transverse Modifiée (MTM).

L'original de ces documents est conservé à la Direction de l'expertise professionnelle et technique de la Société de la faune et des parcs du Québec.

Préparée à Québec, le 14 novembre 2000, sous le numéro 36 de mes minutes.

Original signé

Par :

Suzanne Cloutier
Arpenteur-géomètre

Feuillets cartographiques :

12E01-200-0102	12E10-200-0201
12E01-200-0202	12E10-200-0202
12E02-200-0201	12E11-200-0101
12E02-200-0202	12E11-200-0102
12E03-200-0202	12E11-200-0201
12E05-200-0102	12E11-200-0202
12E05-200-0202	12E12-200-0101
12E06-200-0101	12E12-200-0102
12E06-200-0102	12E12-200-0201
12E06-200-0201	12E12-200-0202
12E06-200-0202	12E13-200-0101
12E07-200-0101	12E13-200-0102
12E07-200-0102	12E14-200-0101
12E07-200-0201	12E14-200-0102
12E07-200-0202	12F04-200-0101
12E08-200-0201	12F04-200-0102
12E09-200-0101	12F04-200-0201
12E10-200-0101	12F04-200-0202
12E10-200-0102	12F05-200-0101

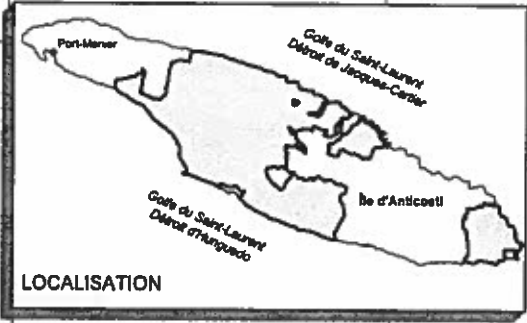
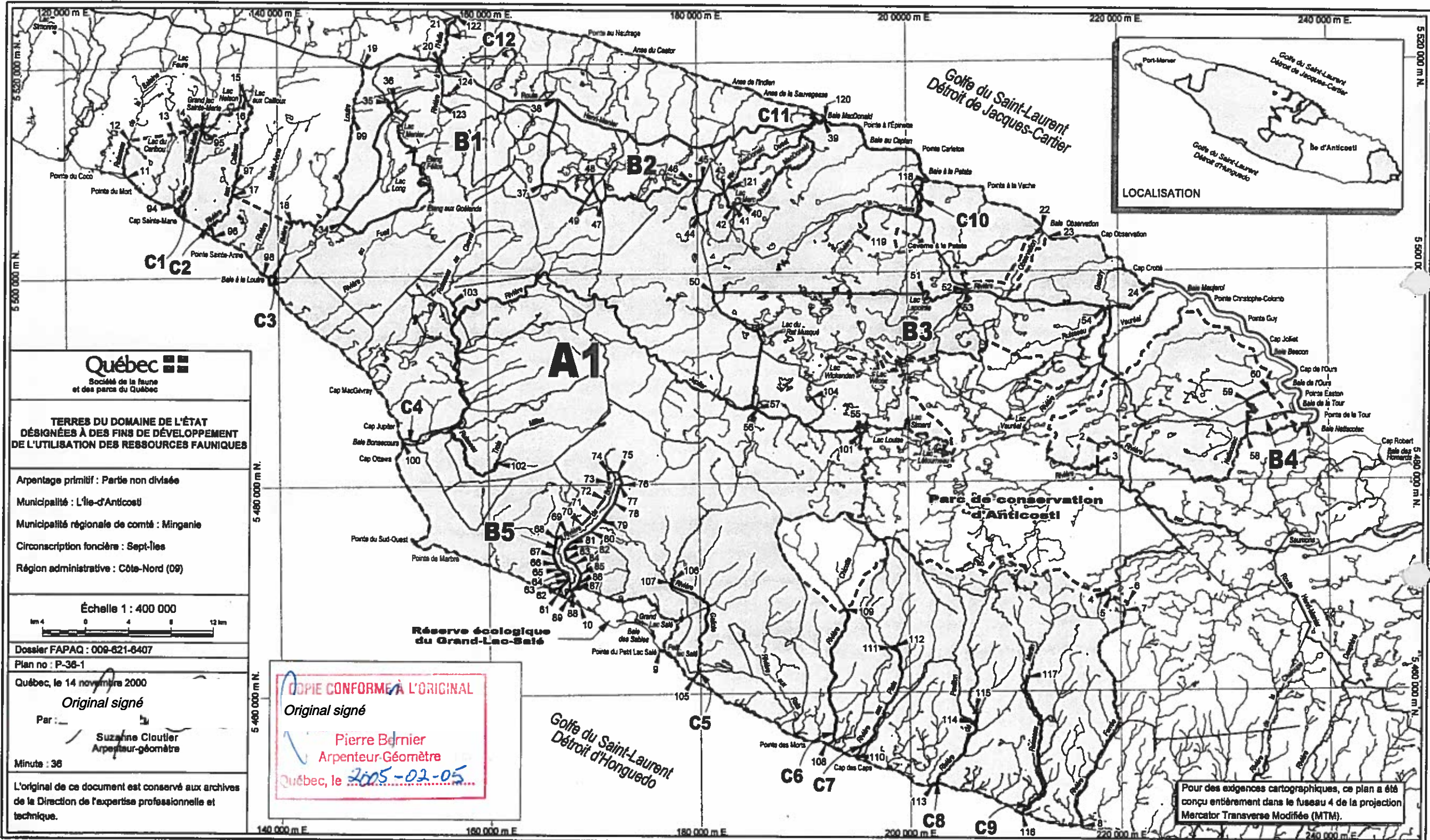
N.S.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL

Original signé

Pierre Bernier
Arpenteur-Géomètre

Québec, le 4/02/2005



Québec
Société de la faune
et des parcs du Québec

**TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT
DÉSIGNÉES À DES FINS DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UTILISATION DES RESSOURCES FAUNIQUES**

Arpentage primitif : Partie non divisée
Municipalité : L'île-d'Anticosti
Municipalité régionale de comté : Minganie
Circonscription foncière : Sept-Îles
Région administrative : Côte-Nord (09)



Dossier FAPAQ : 009-621-6407

Plan no : P-36-1

Québec, le 14 novembre 2000

Original signé

Par : *Suzanne Cloutier*

Suzanne Cloutier
Arpenteur-géomètre

Minute : 36

L'original de ce document est conservé aux archives
de la Direction de l'expertise professionnelle et
technique.

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL
Original signé
Pierre Bernier
Arpenteur-Géomètre
Québec, le 2005-02-05

Pour des exigences cartographiques, ce plan a été
conçu entièrement dans le fuseau 4 de la projection
Mercator Transverse Modifiée (MTM).

